




Le programme de recyclage des ampoules au mercure du Québec

[www.recycfluo.ca](http://www.recycfluo.ca)

Identifiez le logo Hg sur la lampe pour confirmer qu'elle contient du mercure: 

## Liste Des Produits Acceptés

Le programme inclut les lampes contenant du mercure listées ci-dessous :

- 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires
  - 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires
  - 3 UV et lampes germicides
  - 4 Lampes fluo-compactes (LFC)
  - 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure
  - 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types de lampe
-  Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

1

Tubes fluorescents – droits / linéaires



2

Tubes fluorescents – courbés / circulaires



3

UV et lampes germicides



- 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires
  - 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires
  - 3 UV et lampes germicides
  - 4 Lampes fluo-compactes (LFC)
  - 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure
  - 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types de lampe
- ! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

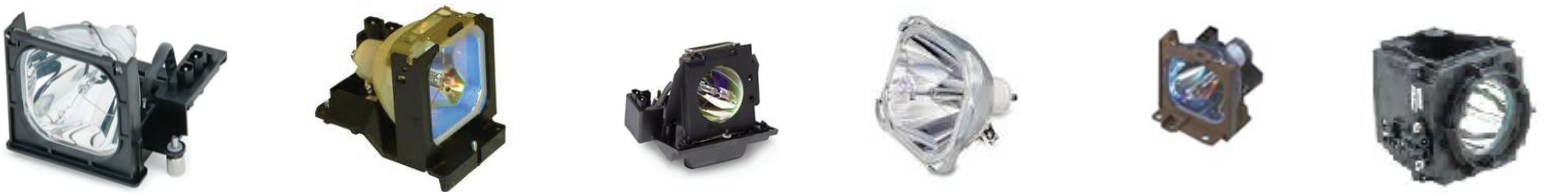
4

Lampes fluo-compactes (LFC)



5

Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure



6

Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types de lampe



!

Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

